L'association d'entreprises Horizon Employeur travaille depuis 2008 avec la CCI et les collectivités pour bâtir et mener des Plans de mobilité successifs afin que, au delà de

Grâce aux financements régionaux mobilisés par la CCI, le Club d'entreprises Kléber à Colombes a réalisé une enquête pour connaître les pratiques et les besoins de ses salariés et mis en place des actions de communication sur les nouvelles mobilités.



CCI PARIS ILE-DE-FRANCE

27 Avenue de Friedland 75382 Paris Cedex 08

DGA Service Information et Représentation

6-8 avenue de la Porte de Champerret 75838 Paris cedex 17

0 820 012 112 Service 0,12 € / min + prix appel

entreprises.cci-paris-idf.fr

CCI DÉPARTEMENTALES

- CCI PARIS
 - 75002 Paris
- CCI VERSAILLES-YVELINES
- 21 Avenue de Paris 78000 Versailles
- CCI HAUTS-DE-SEINE
- 55 Place Nelson Mandela 92729 Nanterre Cedex
- CCI SEINE-SAINT-DENIS
 - 191 Avenue Paul Vaillant Couturier 93000 Bobigny
- CCI VAL-DE-MARNE 8 Place Salvador Allende 94011 Créteil Cedex
- CCI VAL-D'OISE Cap Cergy - Bât C-1 35 Boulevard du Port 95000 Cergy

CCI TERRITORIALES

- CCI SEINE-ET-MARNE
- 1 Avenue Johannes Gutenberg Serris 77776 Marne-la-Vallée Cedex 4
- 01 74 60 51 00
- CCI ESSONNE
 - 2 Cours Monseigneur Roméro 91004 Évry Cedex
 - 01 60 79 91 91

PLAN DE MOBILITÉ

Faciliter les déplacements des salariés

un enjeu pour améliorer l'attractivité de votre entreprise et de votre territoire



Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), Négociations Annuelles Obligatoires (NAO), Forfait mobilités durables : de nouvelles opportunités pour les entreprises

> Depuis le 1er janvier 2020, la loi d'orientation sur les mobilités rend obligatoire l'introduction des questions sur les déplacements domicile-travail dans les négociations annuelles pour tous les établissements de plus de 50 salariés et introduit la possibilité de mettre en place le forfait mobilité

Les 5 thématiques à considérer pour l'entreprise





Le Plan de mobilité emploveur commun R'Pro'Mobilité animé par la CCI sur l'aéroport Paris-Charles de Gaulle réunit 14 entreprises et améliore les déplacements

de 47 000 salariés!

la CCI a été mandatée par l'association Orly'Pro'Mobilité pour réaliser un diagnostic afin d'analyser les mobilités des salariés de la plateforme aéroportuaire et de proposer un plan d'action. Orly'Pro'Mobilité regroupe 9 entreprises représentant 10 000 salariés.

entreprises et les territoires

Développer des actions durables liées à la mobilité comme ; animer le dialogue social sur la mobilité, mettre en place le forfait mobilité ou encore déployer un plan de déplacement employeur ou inter-entreprises, vous permettront d'agir sur plusieurs leviers.

Améliorer l'accessibilité de l'entreprise et l'attractivité du territoire

- Élargir les choix des modes de déplacements
- Faciliter le recrutement et fidéliser les compétences

Améliorer la qualité de vie au travail

- Réduire le stress, la fatigue et les risques d'accident
- Renforcer le dialogue social autour d'un projet fédérateur

Conforter les projets de responsabilité sociétale des entreprises et les démarches territoriales telles que les Plans Climat Air Energie Territorial ou les Contrats de Transition Écologique

- Développer des mobilités propres adaptées aux initiatives et situations locales
- Réduire l'empreinte carbone et l'impact social et économique des déplacements

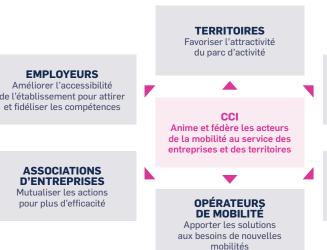
Favoriser les partenariats entre les entreprises, les associations et les territoires gestionnaires de Parcs d'activités économique

Stimuler l'animation économique et les synergies interentreprises

La CCI acteur et fédérateur majeur de la mobilité

des plans de mobilité employeur commun (PDMIE) d'Ile-de-France sont animés par la CCI

◆ Partenaire engagé dans la durée aux côtés des entreprises et des territoires



SALARIÉS

Trouver des solutions alternatives à l'auto-solisme* *désigne le fait d'être seul dans sa voiture

« ILE-DE-FRANCE MOBILITÉS » Autorité organisatrice des

transports en Ile-de-France

Expert sur les méthodes et outils

- Un conseil technique et méthodologique dans toutes les
- covoiturage, télétravail, mobilité propre.

Des négociations annuelles obligatoires au plan de mobilité

Les conseillers de la CCI Paris Ile-de-France vous proposent différents accompagnements :

Les entreprises AGRANA et SERIMAX du Parc d'Activités de Mitry-Mory ont fait confiance à la CCI pour co-construire le questionnaire et les outils de promotion interne de l'enquête mobilité. La présentation des objectifs poursuivis par les entreprises et les échanges avec les salariés ont facilité l'appropriation de la démarche.

Animer le dialogue social sur la mobilité avec une boite à outils adaptée à vos besoins

- le flash mobilité vous permet de disposer d'une analyse complète des déplacements de vos salariés à partir du traitement de votre fichier RH anonymisé et de préparer vos négociations annuelles obligatoires.
- le diagnostic « accessibilité » de votre entreprise vous permet en tant qu'employeur de disposer d'un état des lieux initial objectif, à partager avec les représentants des salariés.
- l'enquête mobilité réalisée en ligne et/ou dans le cadre d'entretiens qualitatifs vous permet de disposer des informations concrètes nécessaires pour négocier des solutions pratiques, voire innovantes avec les représentants de vos salariés.

employeur commun I'animation d'ateliers mobilité au sein sont mis en œuvre sur de votre entreprise pour faire vivre la le territoire de Versailles démarche et favoriser les échanges entre **Grand Parc. Une réelle** les salariés sur les solutions de mobilité à complémentarité s'est mettre en place. instaurée entre la CCI et l'agglomération afin de coordonner le développement des actions et la cohérence des échanges avec les entreprises.

La CCI a accompagné

Orange Bank pour

établir son plan de

mobilité employeur.

et cartographique

Suite aux résultats,

l'entreprise a proposé

de nouvelles solutions

adaptées aux besoins

Trois plans de mobilité

de mobilité durable.

de ses salariés.

Une analyse statistique

des distances et temps

de parcours par mode de

transports a été réalisée.

◆ Plan de mobilité employeur (PDME)

Outil de management de la mobilité, le PDME vous permet d'analyser les déplacements et de définir des actions adaptées à vos besoins. Covoiturage, autopartage, usage du vélo ou des nouveaux modes de déplacements mais également télétravail ou aménagement de salles de coworking pour faciliter la mobilité quotidienne des salariés, clients, livreurs et visiteurs.

Plan de mobilité employeur commun (PDMIE)

Démarche collective, le PDMIE permet sur un territoire donné d'améliorer les conditions de déplacement des salariés tout en proposant des solutions alternatives à la pratique de l'autosolisme (fait de circuler seul dans un véhicule).

Le PDMIE est un outil d'animation économique, social et environnemental permettant aux entreprises de répondre à la réglementation et aux collectivités d'agir pour l'attractivité du territoire. Un PDMIE constitue donc un véritable projet de développement local au centre des préoccupations des entreprises ancrées sur un territoire.



- Une expérience et un savoir-faire reconnu
- étapes du projet
- Des outils digitaux et personnalisables en fonction de la taille et des besoins des entreprises : accessibilité du site,